

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 14 mai, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire.**

Date de la convocation du Conseil municipal : 7 mai 2024

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **16** - votants **19**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BERARD Maxime - CHARPIOT François - CHIAPPONI Marina - COURT Sylvie – DEJY Guillaume - DU PONTAVICE Quentin – FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie – GARCIN Aurélien - GRANDGAUD Sélim-Thomas – HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc – MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : néant

Pouvoirs de : Mme BELLEVILLE Patricia à Mme HAUBER-IMBERT Isabelle
Mme CERBINO-BARBEROUX Sylvie à M. DU PONTAVICE Quentin
M. FIORONI Stéphane à M. LANOE Loïc

Secrétaire de séance : M. BERARD Maxime

OBJET : Modernisation du cinéma le Riou Bel : Plan de financement

N°20240514-13

Rapporteur : Mme Cathy PICHET

Annexes : néant

Synthèse et exposé des motifs

La rénovation énergétique et modernisation du cinéma Le Riou Bel doit permettre d'améliorer le fonctionnement du bâtiment et l'accueil des spectateurs, en rendant notamment ce bâtiment accessible à tous.

En termes d'objectifs, la commune en a identifié plusieurs :

- Améliorer le confort thermique des spectateurs ;
- Réduire les déperditions énergétiques (gain de 40% sur la consommation énergétique) ;
- Améliorer l'accueil des spectateurs : meilleure disposition des sièges, sièges PMR, création d'espaces plus « cosy » de types salon, création d'un espace pour préparer de la petite restauration froide...
- Améliorer les conditions de travail des salariés.

En substance, le projet consiste :

- Dans la partie basse, au réaménagement du hall d'accueil et à la création d'une salle pouvant servir de lieu d'exposition, de réunions, de médiation culturelle ...
- Au niveau de la salle de cinéma, l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR) étant prioritaire, des places seront proposées sur la partie basse de la salle de projection permettant ainsi un accès en autonomie à l'espace sanitaire réaménagé PMR. Des espaces « salons » seront créés en partie haute et basse du cinéma. Entre 90 et 99 places dont 3 PMR seront donc créées, avec une attention particulière sur le confort des spectateurs. Une zone pouvant permettre au délégataire la préparation de petite restauration froide est également identifiée. ;
- Au niveau énergétique, la mise en place d'un nouveau système de pompe à chaleur avec CTA est prévue assurant le confort thermique des spectateurs tout en garantissant un gain de 40% des consommations ;
- Au deuxième niveau, le bureau, abritant à la fois un espace de travail et la machinerie sera cloisonné pour permettre l'insonorisation de la partie bureau.

Le montant total du projet est estimé à **492 000 € HT**.

DEPENSES prévisionnelles (€HT)		
Travaux	VRD, Gros Œuvre, Accessibilité	68 000 €
	Menuiseries extérieures, intérieures, Cloisons, Isolation	162 000 €
	Salle de cinéma Siege - Modernisation	90 000 €
	Plomberie, Electricité, Plomberie	101 000 €
Total TRAVAUX		421 000 €
Imprévus – 5 % du montant des travaux		21 000 €
Honoraires et études	Maitrise d'œuvre, bureaux de contrôle et études préalables	50 000 €
TOTAL		492 000 € HT

L'Etat au titre du Fonds Vert, la Région PACA, le Département des Hautes-Alpes et le Centre national du Cinéma et de l'Image animée (CNC) peuvent être sollicités pour accompagner la commune dans ce projet d'ampleur. Il est proposé de solliciter ces financeurs selon le plan de financement ci-dessous, pour un montant total de subvention attendu de 393 600 €.

Madame l'Adjointe ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT la nécessité de réaménager le cinéma pour accueillir le public dans de bonnes conditions et optimiser les consommations énergétiques ;

CONSIDERANT la volonté de la commune d'améliorer ce lieu culturel avec un concept de « salon cinéma » ;

VU la décision n° 2024-18 relative à l'attribution du marché de la maîtrise d'œuvre ;

VU les crédits inscrits au BP 2024 ;

VU l'avis du bureau du lundi 6 mai 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

DEPENSES prévisionnelles (€HT)		RECETTES prévisionnelles (€)	
Maitrise d'œuvre, bureaux de contrôle et études préalables	50 000 € HT	Etat – Fonds Vert – 20%	98 400 € HT
Travaux	421 000 € HT	Département des Hautes-Alpes – 30%	147 600 € HT
Imprévus – 5% du montant des travaux	21 000 € HT	Région PACA - 20%	98 400 € HT
		CNC – 10%	49 200 € HT
		Autofinancement Commune- 20%	98 400 € HT
TOTAL en € HT	492 000 € HT	Total recettes € HT	492 000 €
		Montant TVA à charge de la commune	98 400 €
TOTAL en € TTC	590 400 € TTC	Total recettes € TTC	590 400 € TTC

- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter l'Etat au titre du Fonds Vert pour un financement de 20% soit 98 400 € ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter le Département des Hautes-Alpes pour un financement de 30% soit 147 600 € ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur pour un financement de 20% soit 98 400 € ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter le solliciter le Centre national du Cinéma et de l'Image animée (CNC) pour un financement de 10% soit 49 200 € ;
- **CHARGE** Madame le Maire de signer tous documents afférents à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 15 mai 2024,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 15 mai 2024
Publié le : 15 mai 2024

